



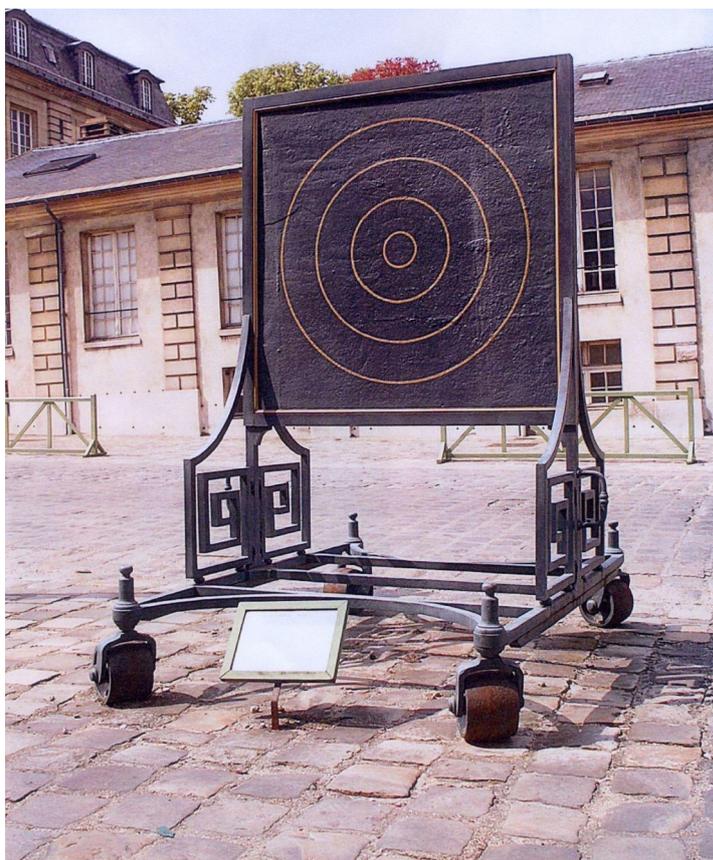
**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSION DE RÉCOLEMENT DES DÉPÔTS D'ŒUVRES D'ART

BILAN DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

22 novembre 2021



La Cible impériale (GML 727), cible du fils de Napoléon III (XIX^e siècle), dépôt consenti par le Mobilier national au musée des Avelines, n'avait pas été localisé lors du récolement du 24 mars 2009. Le dépositaire a finalement retrouvé le bien au musée du parc de Saint-Cloud, situé dans le Domaine de Saint-Cloud.

Bilan du récolement de la région Île-de-France

Créée en 1996, la Commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art (CRDOA) a pour mission de piloter le récolement des dépôts des biens culturels de l'État. Cette opération consiste à vérifier la présence et l'état de biens culturels¹ (tableaux, sculptures, mais aussi meubles, céramiques, objets archéologiques, ethnologiques ou appartenant au patrimoine technique ou scientifique) prêtés à long terme par des institutions dites « déposantes » à des institutions dites « dépositaires ». Il ne s'agit pas d'un simple pointage, puisque l'opération consiste à noter la localisation exacte du bien, son état de conservation, à vérifier son marquage, sa conformité à l'inventaire et à le photographier.

La CRDOA élabore des rapports sur l'état du récolement dans les départements français, chez les grands dépositaires (présidence de la République, Premier ministre, Conseil d'État, Cour des comptes, ministères...) ainsi qu'à l'étranger.

La région Île-de-France est la septième région après la Corse, la Bourgogne-Franche-Comté, la Bretagne, les Hauts-de-France, la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie dont l'ensemble des rapports départementaux ont été publiés sur le site du ministère de la culture. Ces rapports permettent de dresser l'état des lieux, territoire par territoire, des biens déposés, récolés, localisés, recherchés, et surtout de sensibiliser déposants, dépositaires et citoyens à la question des biens non localisés, afin de favoriser leur redécouverte.

Le Cnap est le déposant qui compte le plus grand nombre de lieux de dépôts en Île-de-France : 719. Viennent ensuite les musées du ministère de la culture : 405 et le Mobilier national : 142. La CRDOA a enregistré au jour de la parution de ce bilan 79 lieux de dépôts pour la Manufacture de Sèvres, sachant que le nombre réel sera nécessairement au-dessus lorsque les inventaires de la Manufacture auront été exploités pour les départements des Yvelines, de la Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise. Enfin, les musées et institutions du ministère des armées ont déposé dans 56 lieux, le Centre des monuments nationaux dans 17 et le ministère de l'économie dans 6.

37 198 des 62 699 biens déposés dans la région ont été récolés, soit 59,33 %, taux sensiblement inférieur au taux moyen de récolement des régions² dont le bilan est publié (71,17 %). Le taux de récolement en Île-de-France est également inférieur au taux moyen de récolement à l'étranger (63,66 % de moyenne pour l'Amérique, l'Afrique et l'Europe du Nord). Il est notable que plus de 18 000 objets (sous réserve de l'exploitation exhaustive des inventaires qui pourra faire apparaître d'autres œuvres à récoler) n'ont jamais été récolés à Paris malgré la proximité géographique des œuvres. Autre exemple, la Manufacture de Sèvres qui se situe dans les

¹ Au sens de l'article L. 2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques

² <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Organisation/Commission-de-recolement-des-depots-d-oeuvres-d-art/Les-rapports-de-la-CRDOA/Bilans-par-region>

Hauts-de-Seine n'a pas récolé ce département, notamment les 2 244 œuvres déposées au musée de la céramique.

Au taux de récolement bas (59,33 %), il faut ajouter le fait que beaucoup de ces récolements sont tardifs au regard des obligations légales et réglementaires : les déposants doivent généralement récoler leurs dépôts tous les dix ans, à l'exception du Mobilier national qui doit récoler les siens tous les cinq ans. Ainsi, sur les 816 récolements recensés par la CRDOA en Île-de-France (soit 37 198 biens récolés), 308 récolements auraient déjà dû être entrepris à nouveau.

5 250 biens déposés dans la région Île-de-France sont recherchés (en tenant compte des biens retrouvés après les opérations de récolement). Cela représente un taux de disparition de 14,11 % des 37 198 biens récolés dans cette région. Ce taux est un peu inférieur à la moyenne des bilans régionaux (16,97 %) publiés sur le site du ministère de la culture.

Les raisons de ces disparitions sont diverses. Certaines œuvres ont été volées, comme ce fut le cas de trois tapisseries d'après Lodewijk van Schoor (1666-1726), déposées par le Centre des monuments nationaux et dérobées avec effraction le 19 février 1978 à l'Académie d'architecture, à Paris. Certaines autres ont été perdues, après la fermeture de leurs lieux de dépôt et à leur éparpillement qui s'en est suivi. Ainsi 101 œuvres, déposées en juin 1999 à l'artothèque universitaire de Lieusaint-Eluac en deux lots d'estampes (séries « Estampes et révolution » et « Heureux le visionnaire »), ont été sous-déposées au centre culturel André-Malraux du Bourget lorsque la structure a fermé ses portes en 2010. Si 33 de ces estampes ont été retrouvées par le Cnap chez un particulier, en 2015, 68 œuvres à ce jour n'ont toujours pas été localisées. D'autres œuvres, enfin, ont pu être jetées, comme la sculpture *Tension 124* d'Alberto Guzman (FNAC 9689), non localisée lors du récolement de 2013 et pour laquelle les services techniques de Ris-Orangis ont indiqué « que cette sculpture entreposée dans leurs locaux aurait été jetée à la poubelle en raison de son état de détérioration ».

101 œuvres n'ont pas été localisées au moment des récolements mais ont été retrouvées exposé, généralement par le dépositaire. Il s'agit majoritairement de cas où l'œuvre a été déplacée sans que ce mouvement ait fait l'objet d'une information du déposant ni d'un enregistrement chez le dépositaire. Par exemple, le récolement du Cnap à la préfecture des Yvelines en 2013 n'a pas permis de retrouver une sculpture en bronze d'Elisée Cavaillon, *L'enfant aux billes*. Cette œuvre avait en fait été déplacée au conseil départemental des Yvelines, qui, interrogé par la préfecture, a localisé puis restitué l'œuvre à la préfecture.

Les œuvres qui ne sont pas retrouvées peuvent faire l'objet soit d'un classement, soit d'une demande de dépôt de plainte, soit encore d'un titre de perception. Plusieurs raisons peuvent conduire le déposant à constater le classement du dossier : la date très ancienne du dépôt, l'absence de photographie de l'œuvre, ou la difficulté d'identifier un objet au sein d'une série archéologique ou de céramique. Le classement n'est pas une renonciation à retrouver l'œuvre,

qui reste inscrite sur les inventaires du dépositaire, du déposant et dans la base de données de la CRDOA.

A contrario, la plainte est une action de signalement aux services de police d'une disparition d'un bien, ce qui a notamment pour effet d'enregistrer la notice de l'œuvre sur la base de données de l'OCBC, voire celle d'Interpol, et ainsi favoriser les chances de redécouverte. La plainte est décidée par le déposant (parfois par le dépositaire qui porte plainte spontanément s'il constate une disparition). C'est généralement le dépositaire qui dépose plainte ; parfois le déposant dans certains cas particuliers (inaction du dépositaire).

La plainte doit comporter le plus de précisions possibles permettant l'identification du bien (dernière localisation connue du bien, statut juridique, dimensions, accidents, manques, restaurations, marquages, photographies ou iconographie) ainsi que tous éléments utiles sur les circonstances des faits.

En Île-de-France, ce sont 254 plaintes qui ont été déposées, et 245 qui doivent encore l'être pour les dépositaires concernés.

Enfin, un titre de perception peut être émis en cas de carence manifeste du dépositaire. Pour la région Île-de-France, 3 titres ont été émis et réglés, au bénéfice du Mobilier national. Huit autres titres ont été émis, mais restent à régler par les dépositaires concernés : 4 au bénéfice du Cnap, 3 de la Manufacture de Sèvres et 1 du Mobilier national.

Les huit rapports départementaux de la région Île-de-France peuvent être consultés à partir de cette page :

<https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Organisation/Commission-de-recolement-des-depots-d-oeuvres-d-art/Les-rapports-de-la-CRDOA/Rapports-relatifs-aux-departements-francais>

Biens récolés, recherchés et plaintes par déposant et par département

	CMN			CNAP			Manufacture de Sèvres			Ministère de l'économie		
	Récolés	Dont recherchés	Dont plaintes	Récolés	Dont recherchés	Dont plaintes	Récolés	Dont recherchés	Dont plaintes	Récolés	Dont recherchés	Dont plaintes
Paris	12	3	3	5942	664	24	1793	856	0	362	6	2
Seine-et-Marne	0	0	0	494	192	113	0	0	0	0	0	0
Yvelines	5	0	0	439	244	29	0	0	0	0	0	0
Essonne	0	0	0	151	36	17	16	3	0	0	0	0
Hauts-de-Seine	0	0	0	275	189	102	0	0	0	0	0	0
Seine-Saint-Denis	0	0	0	168	77	26	0	0	0	0	0	0
Val-de-Marne	24	0	0	102	43	6	0	0	0	0	0	0
Val-d'Oise	0	0	0	171	80	17	0	0	0	0	0	0
Total	41	3	3	7742	1525	334	1809	859	0	362	6	2

	Mobilier national			Musées sous tutelle du ministère des armées			Musées nationaux sous tutelle du service des musées de France		
	Récolés	Dont recherchés	Dont plaintes	Récolés	Dont recherchés	Dont plaintes	Récolés	Dont recherchés	Dont plaintes
Paris	1467	113	12	1351	281	21	10231	1211	99
Seine-et-Marne	316	0	0	381	8	0	1199	105	0
Yvelines	332	18	2	353	6	1	8402	898	7
Essonne	395	10	1	2	0	0	301	0	0
Hauts-de-Seine	73	2	0	17	3	0	1958	141	4
Seine-Saint-Denis	68	1	0	22	6	0	125	27	13
Val-de-Marne	10	0	0	12	0	0	40	25	0
Val-d'Oise	4	0	0	0	0	0	185	103	0
Total	2665	144	15	2138	304	22	22441	2510	123

Source : déposants

État des récolements en Île-de-France par déposant

Déposants	Biens déposés	Biens récolés	Biens localisés	Biens recherchés
CMN	68	41	38	3
CNAP	16147	7742	6217	1525
Manufacture de Sèvres	5659	1809	950	859
Ministère de l'économie	362	362	356	6
Mobilier national	3694	2665	2521	144
Musées armées	3231	2138	1834	304
Musées SMF	33538	22441	19931	2510
TOTAL	62699	37198	31847	5351

Source : déposants

Résultats des récolements en Île-de-France par déposant

Déposants	Biens recherchés	Biens retrouvés après récolement	Classements	Demandes de plaintes	Suites à déterminer
CMN	3	0	0	3	0
CNAP	1525	52	558	334	581
Manufacture de Sèvres	859	0	834	0	25
Ministère de l'économie	6	0	0	2	4
Mobilier national	144	17	95	15	17
Musées armées	304	12	100	22	170
Musées SMF	2510	20	1048	123	1319
TOTAL	5351	101	2635	499	2116

Source : déposants

Taux de récolement par déposant

Déposants	Taux de récolement
CMN	60,29 %
CNAP	47,95 %
Manufacture de Sèvres	31,97 %
Ministère de l'économie	100,00 %
Mobilier national	72,14 %
Musées ministère des armées	66,17 %
Musées SMF	66,91 %
TOTAL	59,33 %

Taux de disparition par déposant

Déposants	Taux de disparition
CMN	7,32 %
CNAP	19,03 %
Manufacture de Sèvres	47,48 %
Ministère de l'économie	1,66 %
Mobilier national	4,77 %
Musées ministère des armées	13,66 %
Musées SMF	11,10 %
TOTAL	14,11 %

Bilan des plaintes

Déposants	Demandes de plaintes	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer
CMN	3	3	0
CNAP	334	125	209
Ministère de l'économie	2	2	0
Mobilier national	15	14	1
Musées ministère des armées	22	12	10
Musées SMF	123	98	25
TOTAL	499	254	245